

Un jour ou l'autre le fisc va vous rattraper

A votre retraite vous achetez une belle Chevrolet Bel Air Convertible de 1957 que vous payez environ \$50,000 d'un membre du VAQ au Québec, mais vous ne voulez pas payer la Taxe Provinciale qui est de 9.5%.

Donc vous faites affaire avec (Jos Connaissant Transfert) qui lui va acheter le véhicule du vendeur en question pour la modique somme de \$500 et il va transférer la transaction à vous le nouveau propriétaire. Votre deuxième choix, vous contactez votre évaluateur que vous connaissez bien et lui il va faire deux évaluations une pour la S.A.A.Q pour \$2,000 et l'autre pour la compagnie d'assurances pour \$65,000.

Étant donné que j'ai travaillé comme planificateur dans l'assurance pendant 31 ans, la loi dit qu'il y a du gain en capital sur la voiture de collection, comme un chalet ou un œuvre d'art. C'est l'avant dernière transaction qui compte; vous avez payé \$500 et la valeur du véhicule est de \$65,000, donc $\$65,000 \text{ moins } \$500 = \$64,500$, 50% de ce montant sera imposable par le fisc.

Si votre évaluateur a fait deux évaluations, il est aussi coupable de fraude.

Autre exemple, vous possédez cette belle Chevrolet Bel Air, que vous avez restaurée au complet depuis plus de 20 ans, vous avez peut-être investi plus de \$90,000 sur ce véhicule. Il n'y a aucun problème si vous avez toutes les factures et que vous vendez votre Bel Air Convertible à \$50,000.

André Cloutier AVC